



Réf. Farde e-Assemblées : 2427272

N° OJ : 155

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/10/2021

Objet : Convention nouveaux fritkots.

Le Conseil communal,

Considérant que suite au projet fritkot de la Ville de Bruxelles qui consiste à remplacer les fritkots situés sur son territoire par de nouveaux modèles destinés à devenir une référence iconique des traditions culinaires belgo-bruxelloises mais aussi de remédier à l'état vieillissant de certaines de ces structures, il y a lieu d'établir une convention par fritkot et de les faire signer par chaque exploitant avant l'exploitation.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 : La convention en annexe du rapport qui a pour objet l'exploitation - aux conditions détaillées dans la convention - des nouveaux fritkots situés sur le territoire de la Ville de Bruxelles est adoptée.

Article 2 : Le Collège est chargé de conclure les conventions avec les différents exploitants qui auront été désignés en application de la procédure en vigueur pour l'attribution des concessions de friterie.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)